

Garage – Mécanique automobile

Subdivision dans la branche

Les garages de mécanique automobile s'occupent du service et de la maintenance générale des ensembles mécaniques du véhicule, et forment une ramification de la branche des garages, qui comprend aussi des garages se spécialisant dans le service de divers aspects du fonctionnement de l'automobile : le système électrique, la tôlerie et la peinture, etc.

Dans la branche des ateliers de mécanique automobile, on peut distinguer 3 types principaux de garages :

- ◀ Garage titulaire d'un agrément de la part de la société importatrice d'automobiles. Ces garages sont spécialisés dans les réparations et l'entretien des véhicules d'un importateur spécifique d'automobiles et procurent les premiers services d'un véhicule neuf pendant la période de garantie. Ces garages doivent généralement remplir de hautes exigences des points de vue des locaux, personnel, stock de pièces détachées et d'équipement. Ces garages comprennent généralement toutes les sections nécessaires pour l'entretien complet d'un véhicule.
- ◀ Garage spécialisé : un tel garage n'est pas attaché à une société d'importation d'automobile donnée, mais se spécialise dans les réparations des véhicules d'un nombre défini et restreint de fabricants.
- ◀ Garage général : s'occupe des réparations de véhicules de différents fabricants.

Caractéristiques du marché

La branche des ateliers de mécanique automobile comporte un certain nombre de caractéristiques :

- ◀ L'activité dans cette branche exige un permis et une certification. Le processus pour les obtenir est complexe et relativement long.
- ◀ La direction d'un garage exige une certification et des examens supplémentaires.
- ◀ Le niveau de fidélité des clients est assez élevé, tant que le client est sûr qu'il travaille avec un garagiste de confiance et de haute qualité.
- ◀ Le nombre des garages, malgré le processus de certification, est relativement élevé. Cette branche comporte une grande concurrence.
- ◀ Un garage qui n'a pas l'agrément d'un importateur et n'a pas, d'une façon ou d'une autre, quelque arrangement, a de la difficulté du point de vue du marketing, à moins qu'il se spécialise dans un domaine défini.
- ◀ La plus grande partie des services donnés par les garages agréés par les importateurs sont ceux délivrés dans le cadre de la période de garantie d'un véhicule neuf. La fréquence des visites diminue après la fin de la période de garantie.
- ◀ La plupart des réparations effectuées à la suite d'un accident sont accomplies dans les garages bénéficiant d'un arrangement avec la compagnie d'assurance et sous la direction de celle-ci.

Clientèle: la détermination du marché ciblé, son volume et sa segmentation

Segmentation des clients selon l'âge du véhicule :

- ◀ Le propriétaire d'un véhicule neuf assurera en général l'entretien et les réparations de sa voiture dans un garage agréé, tant que le véhicule est encore dans sa période de garantie. S'il ne le fait pas, il perdra la garantie de l'importateur.
- ◀ Lorsque l'âge de la voiture avance et se termine la période de garantie, le propriétaire du véhicule aura la possibilité de choisir tout autre garage. La principale possibilité qui se présente devant lui est surtout de choisir un garage spécialisé qui n'est pas agréé. Ce choix lui permet d'avoir un garage qui connaît le véhicule, mais dont le niveau des prix est plus modéré.
- ◀ Il faut prêter attention à un projet de loi qui se forme à ce sujet et opérera des changements dans l'obligation de faire réparer et / ou entretenir un véhicule neuf seulement dans un garage agréé pour maintenir la garantie du fabricant.
- ◀ Le propriétaire d'un vieux véhicule, bon marché, pour qui le facteur prix du service est surtout important, choisira le plus souvent un garage général.
- ◀ Un autre genre de client est le secteur commercial ou organismes : l'entretien d'une flotte de véhicules, les véhicules d'une société ou de cadres ou les contacts avec l'armée pour l'entretien des véhicules « blancs » (de type civil).

Fournisseurs

- ◀ **Fournisseurs d'équipement et d'outillage** : Il se trouve de nombreux fournisseurs pour les services des garages, avec de grandes variations de prix et de qualité.

Directions de développement pour l'avenir

Le rythme rapide du développement technologique et l'introduction de systèmes informatisés dans la branche automobile oblige un niveau professionnel poussé et la connaissance de nouveaux domaines qui ne font pas partie du domaine traditionnel d'un garage, et particulièrement l'informatique. Cette tendance renforce la position des garages spécialisés et des garages agréés.

L'allongement des distances d'un entretien à l'autre et, en parallèle, l'allongement de la période de garantie accordée par l'importateur diminue la quantité de travail des garages qui ne sont pas agréés par un importateur.

Le président du tribunal des limitations aux exploitations commerciales, le juge Jonathan Adiel, a autorisé en décembre 2002 l'ouverture de la branche des garages agréés à la concurrence, de façon à ce que toute personne répondant à des critères objectifs puisse devenir un garage agréé. Par sa décision, le tribunal a donné la validité d'un ordre conclu à l'accord entre le responsable des limitations aux exploitations commerciales et vingt-deux importateurs d'automobiles fonctionnant en Israël.

La signification de cette décision est l'annulation de l'obligation qu'avaient les garages agréés d'utiliser des pièces détachées d'origine ; l'interdiction à un importateur d'imposer à un garage toute limitation dans les tarifs des services effectués sur les automobiles qui leur sont confiées, sauf les limitations imposées par la loi ; l'interdiction à un importateur d'obliger les consommateurs de recevoir les services de certains garages uniquement lorsque lesdits consommateurs doivent supporter le coût de ces services (tels les entretiens périodiques et les réparations de tôlerie).

Obstacles d'entrée dans la branche

- ◀ Conformité aux exigences professionnelles minimales : licence et certification du Ministère des Transports.
- ◀ Investissement élevé en équipement coûteux. Il est possible d'obtenir une partie du matériel avec une subvention des fournisseurs de matériaux (huiles, graisse, pièces détachées, etc.) contre un engagement d'exclusivité d'achat à long terme de leurs produits.

Personnel

- ◄ **Employés directs** : mécaniciens employés directement pour des travaux professionnels dans le garage. Chaque garage doit comporter au moins un ouvrier professionnel certifié en mécanique et une personne certifiée professionnellement pour la direction d'un garage. A condition que le garage a plus de deux ouvriers, il est légalement possible que la même personne remplisse les deux rôles à la fois.
- ◄ **Employés indirects** : employés qui ne sont pas employés directement pour des travaux professionnels dans le garage. Par exemple une secrétaire, un magasinier, etc. Du point de vue légal, il n'est pas obligatoire que le personnel, mis à part le directeur professionnel, possède la moindre formation.

Investissement requis

Profit dans la branche

- ◄ Rapport main d'œuvre / pièces détachées : de 1 :1,3 à 1 :2,0 (dans les garages Volkswagen et Audi : de 1 :2,1 à – 1 :2,9)
(Signification de ce rapport : pour chaque shekel pour lequel le client est facturé pour la main d'œuvre, il doit payer de 1,3 à 2,0 shekels pour les pièces).
- ◄ Taux de profit brut sur le chiffre d'affaire des pièces détachées : de 20 % à 25 %.
- ◄ Taux de profit brut sur l'ensemble du chiffre d'affaire : de 47 % à 57 % (dans les garages Volkswagen et Audi : de 41 % à 49 %)

Conditions de paiement d'usage

Les conditions de paiement accordées aux clients ne sont pas fixes et elles diffèrent d'un client à l'autre selon le degré de connaissance que le garagiste a de lui, l'envergure et / ou la fréquence du ou des services et de degré de confiance entre le garagiste et le client. Elles varient entre le paiement en espèces, l'échelonnement en plusieurs chèques ou le paiement par carte de crédit en plusieurs paiements pour les clients individuels ; courant plus 30, 45, 60 jours pour les gros clients et /ou les organismes.

Licences et permis

Un garage doit obtenir un permis d'exploitation des autorités locales, un permis du Ministère des Transports et un certificat du Ministère de l'Environnement.

Une certification professionnelle pour la direction d'un garage de mécanique automobile est exigé.

Il est conseillé de vérifier les dernières informations dans le site de l'Union des Garagistes www.iga.org.il et dans le site du Ministère des Transports <http://portal.mot.gov.il/default.asp>.

Assurances

- ◄ Assurance des locaux et du contenu.
 - ◄ Assurance pour dégâts causés à un tiers.
 - ◄ Assurance de responsabilité civile de l'employeur
 - ◄ Assurance sur la perte de revenus
 - ◄ Assurance des garages et des biens sous surveillance.
- En dehors de ce qui a été signalé ci-dessus, il est recommandé de consulter l'agent pour savoir s'il y a nécessité d'autres assurances.

Adresses

- ◄ Ministère des Transports – Division des Garages, 8 rue Hamelakha, Tel Aviv, tél. : 03- 5657154.
- ◄ Union des Garagistes en Israël, 24 rue Joseph Caro, Tel Aviv, tél. : 03- 5620113 ou 03- 5621597.